



EXEMPLE FIL ROUGE

Rhena applique cette fiche à ANNA, son agent de sinistres habitation de premier niveau (maturité N2), porté par Dr Katrin Ostermann (DDAO).

PAGE 1/2

1 LA VERSION SOUS MANDAT (← ACF-13)

VERSION ÉPROUVÉE

v3.4

DATE DE LA RECETTE (← ACF-P2)

14/01/2027

RESPONSABLE QUI A SIGNÉ

Dr Katrin Ostermann (DDAO)

2 LE JOURNAL DES CHANGEMENTS

DATE	ANCIENNE	NOUVELLE	PRÉVENU PAR	MANDAT ROUVERT LE
14/01/2027	—	v3.4	Recette initiale	15/01/2027
01/03/2027	Barème 2026	Barème 2027	Personne	Jamais : l'incident du 11/03
31/03/2027	v3.4	v3.4, barème journalisé	Correction interne	31/03/2027
02/07/2027	v3.4	v3.5	Note du fournisseur, 4 semaines avant	10/07/2027
15/11/2027	v3.5	v3.6	Note du fournisseur, 4 semaines avant	22/11/2027



EXEMPLE FIL ROUGE

Rhena applique cette fiche à ANNA, son agent de sinistres habitation de premier niveau (maturité N2), porté par Dr Katrin Ostermann (DDAO).

PAGE 2/2

3 CE QUI DÉCLENCHÉ UNE REPRISE

CHANGEMENT DE VERSION

Majeure ou mineure, les deux comptent. Et pas seulement la version du modèle : chez Rhena c'est la version du barème qui a bougé sans que personne ne l'inscrive.

ORIENTATION ANNONCÉE

Note du fournisseur, 4 semaines avant. Le barème, lui, ne vient pas du fournisseur.

ÉCART CONSTATÉ (← ACF-P4)

Le 11/03, c'est une réclamation d'assuré qui a révélé l'écart, pas la supervision.

Un mandat se signe contre une version. Quand la version change, ce qui a été signé ne décrit plus ce qui décide.